



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° **022** /CIMA/PCMA/PCE/19
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION
REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA) EN QUALITE DE PERSONNALITE QUALIFIEE DANS
LE DOMAINE FINANCIER

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les
Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé membre suppléant de la Commission Régionale de Contrôle des
Assurances (CRCA), en qualité de personnalité qualifiée dans le domaine financier, pour
un mandat de trois ans, Monsieur Eric Roland BELIBI, de nationalité Camerounaise.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 sera
publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 10 octobre 2019

P/ le Conseil des Ministres,
Le Président de séance


Sani YAYA